



## cdd et arret maladie ( harcelement, heures cumulees..)

Par **thalie78**, le **02/08/2012** à **12:50**

bonjour

dans le cadre de mon cdd prenant fin ce vendredi 3 août et étant donné que mon médecin m'a mis en arrêt de travail depuis le 30 août pour dépression réactionnelle (pas d'horaires, harcèlement psychologique sur les objectifs, peu de temps de repos entre chaque étape de voyage camion à conduire de 14 m<sup>3</sup> monter et remonter 200 m<sup>2</sup> showrooms 22 marques pap etc...) j'aimerais que vous m'éclairiez sur les points suivants:

- mon patron hier m'a envoyé un mail en me demandant de lui retourner avant le 3 août tous les docs relatifs à mon boulot
- rendre les deux articles que j'avais pris sur deux collections - une veste en laine et un chèche
- lui transmettre tous mes frais pour me faire mon solde pour tous comptes

il m'a envoyé un mail, m'a appelé, m'a laissé un message vocal, m'a envoyé des textos me pressant de répondre

tous les points mentionnés en haut sont bien entendus, une évidence pour moi, je veux dire que bien sûr je rendrai les deux articles, bien sûr je ferai parvenir mes notes de frais et justificatifs, surtout qu'il me doit pas loin de 2000 euros et bien sûr je rendrai tous les docs sans compter que j'ai signé une clause de confidentialité

non, ce que j'aimerais savoir, c'est si il a le droit de m'imposer et de m'oppresser de la sorte tout comme il l'a fait dans le cadre du boulot depuis le début sans compter que je me pose des questions vis-à-vis de la loi, compte des heures de boulot effectuées et de mon arrêt maladie car je suis épuisée physiquement et psychologiquement... et comme me l'a dit le médecin, il faut couper toute relation, vous détendre et je vous mets en arrêt jusqu'au 3 août inclus... aussi suis-je tenu de lui obéir et de tout lui fournir pour ce vendredi sachant que je suis en arrêt maladie et que mon cdd se termine aussi ce vendredi 3 août  
merci infiniment pour vos réponses

Par **P.M.**, le **02/08/2012** à **13:34**

Bonjour,

Je pense qu'il y a une erreur dans votre exposé puisque vous indiquez être en arrêt depuis le 30 août...

L'arrêt-maladie n'empêche pas le terme du CDD soit respecté et il ne paraît pas a priori anormal que l'employeur essaie de récupérer le matériel et la documentation qui ne peut plus vous servir...

Si vous ne voulez plus être importuné par ses messages, je pense que le mieux serait de lui répondre et éventuellement de prendre rendez-vous...

Par **thalie78**, le **02/08/2012 à 16:26**

oui effectivement il s'agissait du 30 juillet

et oui je lui ai répondu et à tous ses messages ...et comme je vous l'ai dit je ne vois aucun inconvénient à rendre les affaires!.....ce que je voulais savoir et donc je me réitère monsieur c'est si je suis dans l'obligation de le faire avant le 3 août puisque je suis en arrêt maladie et ce jusqu'au 3 août compris pour DEPRESSION REACTIONNELLE  
merci pour votre réponse

Par **P.M.**, le **02/08/2012 à 19:10**

Vous n'êtes pas vraiment forcé mais comme vous n'y retournerez pas vous pourriez le faire afin de ne pas remettre au lendemain ce que l'on peut faire le jour même...

Par **thalie78**, le **02/08/2012 à 21:32**

merci pour votre réponse même si je constate que vous ne lisez pas vraiment ce que l'on vous écrit et que vous n'êtes pas dans ma situation et encore moins n'avez vécu ce que j'ai vécu!!! de toutes façons j'avais pris les devants car cela coulait sous le sens si je suis en arrêt maladie cela n'est pas pour rien!...merci pour votre temps cher monsieur. pour le reste je me débrouillerai..seule.

Par **P.M.**, le **02/08/2012 à 23:01**

J'ai lu avec beaucoup d'attention ce que vous avez écrit puisque j'avais même retenu une erreur mais il est sûr que lorsque vous venez sur un forum vous ne pouvez pas vous attendre à ce que votre interlocuteur soit dans la même situation et ait vécu ce que vous avez vécu... Ce n'est pas parce que vous êtes en arrêt-maladie qu'à mon sens il faudrait avoir des ennuis supplémentaires mais ce n'est qu'un avis et je peux me tromper mais je vois qu'en ayant pris les devants, apparemment, vous n'aviez pas besoin de conseils...

Par **thalie78**, le **02/08/2012 à 23:04**

oui j ai effectivement de la chance j ai des amis au niveau juridique qui ont ensuite compris ma situation.merci encore! je n en esperais pas moins..ne vous froissez point.  
Merci

Par **P.M.**, le **02/08/2012 à 23:14**

Le principe d'un forum, c'est de faire part aussi de son expérience pour que les autres puissent en bénéficier et vous pourriez ainsi nous faire part des conseils juridiques reçus pour la restitution du matériel et des documents car j'ai pensé que c'est la-dessus que portait votre sujet, la mention de dépression réactionnelle par le médecin traitant n'étant pas suffisante pour constituer une preuve absolue et je pense d'ailleurs qu'il n'a pas mentionné l'ensemble des raisons que vous avez exposées...

Par **thalie78**, le **02/08/2012 à 23:18**

ecoutez la je vais dormir car je suis comme vs le savez epuisee et je n ai pas besoin de situation conflictuelle supplémentaire et croyez moi si j avais ecoue le medecin j irai aux prudhommes voila bonne continuation et merci pour vos precieux conseils  
cdt

Par **P.M.**, le **03/08/2012 à 10:15**

Bonjour,  
Donc mes contributions allaient bien dans le sens d'éviter une situation conflictuelle supplémentaire...  
Bon repos...

Par **thalie78**, le **03/08/2012 à 10:57**

oui oui c ca.....ds le sens contraire..jamais vs arrêtez ???? et vs vs dites a l ecoute des autres....surtout de vs même et avoir le dernier mot!!! svp laissez moi en paix ok MERCI ET POINT FINAL.

Par **oliv51200**, le **05/10/2014 à 18:48**

hey !

"pmté machin chose" t'as l'aire d'être un sacré pet'couille toi !

tu devrais t'acheter une paire de bouquin de psychologie (vue que tu as l'aire d'en être depourvue !!!).

Par **P.M.**, le **05/10/2014** à **19:00**

Bonjour tout d'abord,

Pour ce qui vous concerne, vous m'avez l'air tout à fait à propos pour donner des leçons aux autres, plus de deux ans deux ans après, avec la politesse qui sied sur un forum vis à vis des autres lecteurs...